



Rennes, le 26 Septembre 2023

À Monsieur le Recteur,
Président du Conseil Régional de l'UNSS

Dossier suivi par :
Alain Billy
0618547666

Objet : alerte sur les difficultés d'organisation et de fonctionnement du sport scolaire

Monsieur le Recteur

Par ce présent courrier nous souhaitons vous alerter sur deux obstacles majeurs qui se présentent à cette rentrée pour le développement du sport scolaire dans notre académie. Le premier en raison de la directive ministérielle sur les remplacements de courte durée, le second en raison d'une directive de la direction nationale de l'UNSS s'agissant de l'accompagnement des élèves lors des organisations UNSS.

Dans le cadre du Pacte et des Remplacements de Courte Durée (RCD), la consigne a été donnée de limiter au maximum les absences des enseignant-es. Certain-es chef-fes d'établissement ont ainsi déjà fait part à leurs équipes pédagogiques de cette directive, qui peut avoir de graves répercussions, à très court terme, sur le sport scolaire.

En effet, les enseignant-es d'EPS sont amené-es tout au long de l'année à participer à l'organisation et au fonctionnement des rencontres de l'UNSS, l'un des objectifs premiers de l'UNSS. Cette organisation demande du temps les jours de rencontre, mais également en amont de ceux-ci, dépassant ainsi le seul mercredi après-midi, parfois déjà largement préempté dans les lycées.

L'application stricte des consignes sur le RCD aboutirait à ce que des élèves licencié-es dans les associations sportives (AS) des établissements ne pourraient se rendre aux différentes rencontres si les enseignant-es d'EPS, animateurs et animatrices de leurs AS, n'étaient pas présent-es et libéré-es de cours le cas échéant.

Nous nous permettons d'insister sur le fait que lorsque nos collègues participent à l'organisation d'une rencontre UNSS, à un jury de compétition ou qu'elles et ils accompagnent leurs élèves, elles et ils sont dans le cadre de leur forfait hebdomadaire d'AS, et donc dans le cadre de leurs missions, telles que définies par la circulaire du 29 avril 2015.

Notre responsabilité commune est grande dans le maintien de cet outil essentiel qu'est le sport scolaire. Nous vous demandons donc de rappeler aux chef-fes d'établissement de l'académie la nécessité de libérer leurs enseignant-es d'EPS et les élèves inscrit-es lorsque leur participation, en amont ou le jour des rencontres, est requise. Nous nous permettons également de vous signaler que vous avez la possibilité, en tant que Président-e du CRUNSS, de convoquer les animateurs et animatrices d'AS à participer à l'organisation des rencontres académiques et nationales qui se déroulent sur notre territoire.

L'autre obstacle que nous connaissons en cette rentrée vient de la décision de la direction nationale UNSS de rendre obligatoire la présence physique d'au moins un enseignant-e d'EPS de l'AS de l'établissement sur tout lieu de rencontre, tout « centre d'entraînement d'APSA » réunissant plusieurs AS, tout bus mutualisé entre plusieurs AS.

Afin d'élargir l'offre sportive et artistique des élèves et d'augmenter le temps de pratique et de formation des élèves, les AS et les districts UNSS ont mis en œuvre des modalités originales et éprouvées depuis de nombreuses années, permettant de répondre à ces objectifs. L'encadrement et la sécurité des élèves y sont assurés par des enseignant-es d'EPS de diverses AS mais pas nécessairement par celles des licencié-es qui y participent.

Pour exemple, les districts organisent 4 « plateaux » différents sur un même mercredi après-midi pour réunir les élèves de mêmes catégories d'âge. Certaines AS comportant seulement 3 animateurs ou animatrices d'AS confient leurs élèves d'une catégorie d'âge à un-e enseignant-e d'EPS d'une autre AS présent-e sur le site. Il en va de même s'agissant des centres accueillant la formation des jeunes officiel-les, programme phare de l'UNSS « Génération responsable ». D'autre part, le coût des transports ayant largement augmenté ces derniers mois, le recours à des bus mutualisés entre AS s'avère de plus en plus nécessaire. Cette mutualisation, déjà à l'œuvre dans de nombreux territoires, permet une desserte sur les différents lieux de rencontres et de confier l'accompagnement des élèves à un-e enseignant-e d'une autre AS sur les lieux de pratique les concernant.

Vous comprendrez que les élèves des petits établissements vont se retrouver pénalisés-es si cette directive n'était pas levée et il serait incompréhensible que la pratique des élèves soit réduite.

Confiant-es dans votre volonté de favoriser l'engagement des élèves de notre académie et leur accès à une pratique sportive et artistique régulière et volontaire, soyez assurée, Madame la Rectrice, de notre profond attachement au Service Public du Sport Scolaire.

Pour le SNEP-FSU

Sami HAMROUNI, Alain BILLY, Olivier LEROY

Co-secrétaires académique du SNEP-FSU Bretagne

